



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Doubs**

Besançon, le 02 février 2023

Madame, Monsieur,

L'élaboration du nouveau Document Général d'Orientations (DGO) de Sécurité Routière a permis de définir la liste des nouveaux enjeux pour le département du Doubs pour la période 2023 – 2027 :

- le risque routier professionnel ;
- les conduites à risques découpées en :
 - l'alcool et les stupéfiants,
 - la vitesse et le non-respect des priorités,
 - les distracteurs (l'usage du téléphone notamment),
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) et marche ;
- les deux-roues motorisées.

Ces enjeux seront appréhendés en distinguant les déplacements en agglomération / hors agglomération et en prenant en compte les populations en sursis (jeunes / seniors). La question des infrastructures pourra également être traitée.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, une journée de « brainstorming » a eu lieu le 09 décembre 2022 pour réfléchir aux orientations d'actions concrètes pour chacun de ces enjeux. Vous retrouverez, en pièce jointe, le document recensant les idées émises lors de cette journée. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous faire part de vos remarques ou suggestions concernant ce document de travail.

Suite à votre retour, ce document sera retravaillé afin de définir les orientations d'actions définitives pour le DGO 2023 – 2027. Celles-ci seront déclinées annuellement en actions dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Aussi une partie du nouveau DGO concerne le bilan des cinq dernières années en matière d'actions de sécurité routière. Je vous remercie donc de nous faire remonter des actions innovantes ou ayant eu un grand succès auprès du public que ce soit au niveau quantitatif, qualitatif ou médiatique sur la période 2018 – 2022.

De plus, j'ai l'honneur de vous solliciter pour un nouvel appel à projets d'actions dans le cadre de la préparation du PDASR 2023.

Direction départementale des territoires du Doubs
5, voie Gisèle HALIMI – BP91169 - 25003 BESANÇON CEDEX
Tél : 03.39.59.55.16
Mél : christelle.valcin@doubs.gouv.fr

Les projets présentés devront impérativement répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- action qui doivent répondre aux enjeux précédemment évoqués ;
- action qui doit se dérouler et se terminer en 2023 ;
- document CERFA qui devra être complété avec précisions (date ou calendrier précis → planning à joindre, lieu, financement, détails équivalents à fiche action, ...) ;
- bilan définitif des actions conduites en 2022.

Vous retrouverez tous ces documents en téléchargement sur notre site internet dans l'article « Vous êtes une association - demande de subvention au titre du PDASR 2023 »: <https://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/demande-de-subvention-au-titre-du-pdasr-2023-a752.html>

Je vous saurai donc gré de bien vouloir envoyer ces documents pour le 2 mars 2023 au plus tard au pôle sécurité routière de la DDT en priorité par mail : ddt-securite-routiere@doubs.gouv.fr

ou à défaut par courrier à l'adresse suivante :

DDT du Doubs
CSCT / USRGCT
5, voie Gisèle HALIMI
BP91169
25003 BESANÇON CEDEX

Mes services restent à votre disposition pour de plus amples renseignements :

Christelle VALCIN : 03.39.59.55.16

Justine BILLOT-VERNIER : 03.39.59.55.17

Par avance, je vous remercie pour votre implication dans la démarche collective de lutte contre l'insécurité routière.

La responsable du service coordination,
sécurité, conseil aux territoires


Nathalie LINARD